



Allocation logement

Par **gigibovary**, le **15/09/2010 à 13:39**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en

Par **aliren27**, le **17/09/2010 à 08:13**

Bonjour,rnrnla CAF prend en compte les revenus 2008 pour calculer vos droits 2010. La révision a lieu tous les ans en janvier. rnSi vous n'aviez pas de droit en janvier 2010 vous n'en aurez pas durant toute cette année, que vous travaillez ou pas. (pas de révision en cours d'année) Il faut attendre 2011 pour que la CAF prenne en compte les revenus 2009 et calcule vos droits pour 2011. Si vous n'avez pas travaillé en 2009 vous aurez certainement droit aux APLrnCordialement